

APPEL À PROJETS

CONTRAT DE VILLE DE MAMOUDZOU

2024

Cet appel à projets concerne toute demande de subvention pour l'année 2024, au titre de la programmation du contrat de ville de **Mamoudzou**.

Toute demande de subvention entrant dans ce cadre se fera obligatoirement **sous format dématérialisé** et devra être déposée

Au plus tard :

Le Mercredi 18 Janvier 2024 à 15h00 (heure de MAYOTTE)

PRÉAMBULE

LA POLITIQUE DE LA VILLE DE MAMOUDZOU



La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale en faveur des quartiers les plus en difficultés et de leurs habitants.

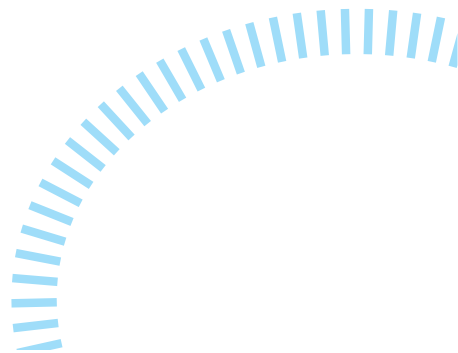
Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle est mise en oeuvre au moyen des contrats de ville élaborés conjointement entre l'Etat, les collectivités territoriales disposant d'un ou plusieurs quartiers prioritaires.

Le contrat de ville de Mamoudzou a été conclu sur la période 2015-2020 et a été prolongé sous la forme d'un protocole d'engagements réciproques et renforcés. Il fixe les grands enjeux des quartiers prioritaires de Mamoudzou: Kawéni, M'Gombani, Cavani, M'tsapéré, Doujani, et constitue la feuille de route pour l'ensemble des acteurs sur la période 2020- 2023.

Les actions éligibles

Les actions éligibles aux crédits de la politique de la ville doivent répondre aux orientations d'un des 3 piliers du contrat de ville et ou/ des axes transversaux définis ci-dessous.



PILIER COHÉSION SOCIALE



Éducation – Jeunesse – Sports – Vie associative – Culture – Social – Santé –
Justice – Prévention de la délinquance

Objectifs opérationnels

- Renforcement du tissu associatif
- Education pour tous/Réussite éducative
- Prévention Santé Justice, Prévention de la délinquance : CLSPD
- Culture et valorisation du patrimoine
- Sport-Santé-Bien Être/Accès au sport pour tous et à ses métiers
- Renforcement de l'engagement des jeunes

PILIER DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET EMPLOI



Développement économique – Emploi

Objectifs opérationnels

- Accès direct à l'emploi
- Accompagnement individuel renforcé vers l'insertion permettant de construire des parcours personnalisés, en particulier pour les jeunes sans solution en termes de formation ou d'emploi
- Actions menées en faveur des jeunes diplômés du quartier prioritaire dans la recherche de leur premier emploi

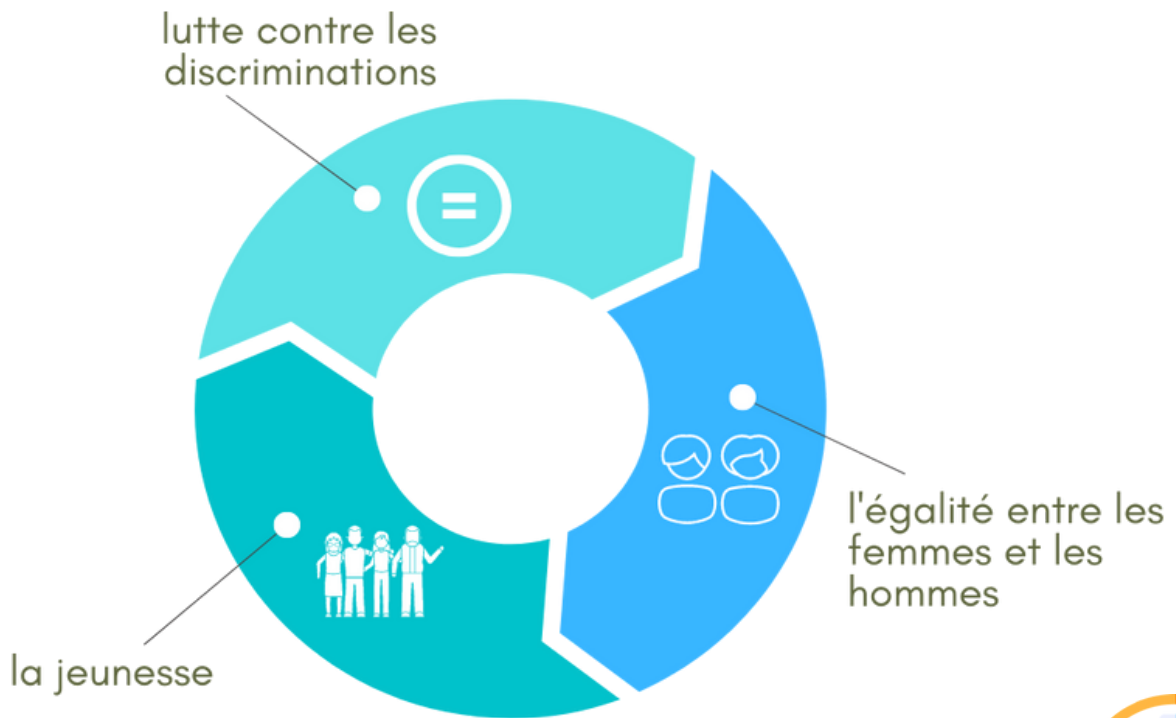


Rénovation urbaine et cadre de vie

Objectifs opérationnels

- Actions en faveur de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie
- Action en lien avec le renouvellement urbain
- Action sur la gestion urbaine de proximité surtout dans les quartiers prioritaires
- Actions en faveur de l'embellissement des quartiers

AXES
TRANSVERSAUX



PRIORITÉS DU CONTRAT DE VILLE DE MAMOUDZOU POUR L'ANNÉE 2024 ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ



Seront privilégiées pour l'année 2024, les actions :

- Liées à la santé (contrat local de santé) ;
- Liées à la gestion urbaine de proximité et à l'innovation économique;
- Au renouvellement urbain et à l'amélioration du cadre de vie ;
- La lutte contre l'habitat insalubre/indigne
- L'inclusion des populations vivant dans les zones périphériques de la ville
- De protection des milieux fragiles (cours d'eau, mangrove)
- Liées à l'accès aux droits des personnes en situation de fragilité et de précarité ;
- Favorisant la réussite éducative des enfants en âge de scolarisation ;
- Contribuant à la mobilisation des habitants, la dynamisation du conseil citoyen Kawéni, Cavani, M'Gombani et tout autre nouvelle création

<p>Public cible</p>	<p>Les actions proposées doivent avoir comme bénéficiaires les habitants des quartiers prioritaires de Mamoudzou (Kawéni, M'Gombani, Cavani, M'tsapéré, Doujani)</p>
<p>A qui est destiné cet appel à projets ?</p>	<p>Cet appel à projets s'adresse aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Associations loi 1901 (déclarées en préfecture) ; • Établissements publics ; • Organismes à but non-lucratif ; • Collectivités ; • Les Conseils citoyens de Kawéni, Cavani et M'Gombani;
<p>Thématiques prioritaires 2024</p>	<p>Les actions doivent répondre aux orientations et aux axes transversaux du contrat de ville de Mamoudzou (cf ci-dessus), une attention particulière sera portée aux actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concourant au renouvellement urbain et amélioration du cadre de vie : <ul style="list-style-type: none"> » Accompagner les acteurs locaux et porteurs de projet dans la création et la formalisation de leurs activités en renforçant leurs dimensions économiques. » Accompagner les publics éloignés de l'emploi vers des dispositifs d'insertion et les offres de formation. » Développer l'outil des chantiers d'insertion au bénéfice des habitants des QPV.

Thématiques
prioritaires
2024

» Diminuer la pollution du lagon en renforçant les initiatives citoyennes en faveur de la propreté, le nettoyage, l'embellissement des ravines et cours d'eau en milieu urbain.

» Soutenant la mise en œuvre des actions du NPRU de Kawéni ;

» Favorisant la mobilisation et la concertation des habitants des quartiers prioritaires sur les projets urbains.

» Renforçant la mise en place de la démarche de GUP (Gestion Urbaine de proximité) et son extension à l'ensemble des quartiers prioritaires.

» Poursuivant et renforçant la sensibilisation des habitants au respect de la propreté urbaine et à l'environnement.

» Poursuivant et renforçant la sensibilisation des habitants à la prévention des risques naturels.

» Favorisant une démarche partenariale avec la CADEMA et la Police Municipale pour renforcer la prévention et la lutte contre l'habitat spontané.

- Structurantes, construites en complémentarité voire mutualisées avec les autres projets menés sur le territoire par les différents acteurs sur une même thématique ou sur des champs complémentaires (faire apparaître les partenariats dans la demande).

- Liées à l'accès aux droits des personnes en situation de fragilité et de précarité.

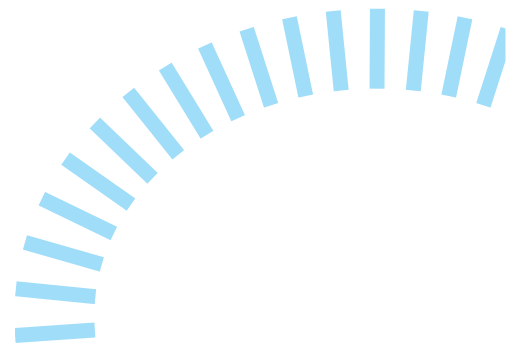
- Favorisant la réussite éducative des enfants en âge de scolarisation.

- Contribuant à la mobilisation des habitants, la dynamisation du conseil citoyen.

- De prévention santé définies à partir d'un diagnostic sur le territoire.

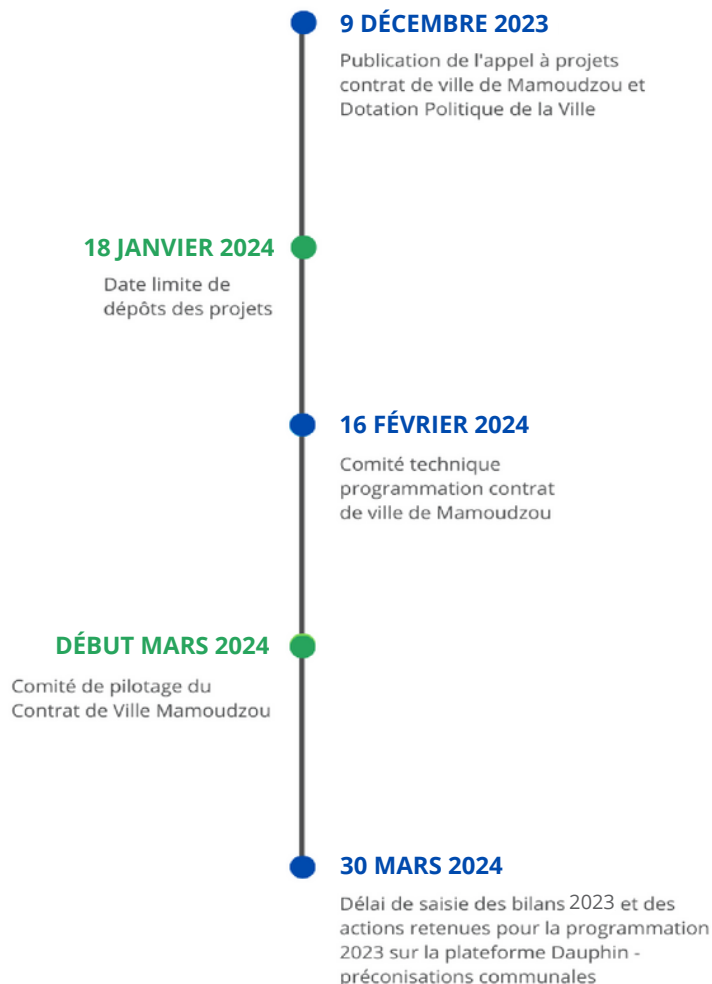
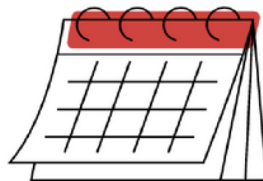
- Favorisant l'insertion des jeunes de 15 à 25 ans en situation de fragilité.

- Mettant en avant la santé en lien avec le contrat local de santé.



Critères d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none">• Les subventions de la politique de la ville ont vocation à financer des projets/actions, et ne peuvent pas servir à financer des dépenses de fonctionnement et d'investissement d'une structure.• Les demandes de subventions ANCT ne doivent pas être inférieures à 2 000 €. Les porteurs sont ainsi incités à développer des actions structurantes, et le cas échéant à mutualiser leurs projets avec d'autres acteurs qui travaillent sur la même thématique.• Une attention particulière sera portée aux projets qui auront favorisé les co-financements
Procédure des dépôts des demandes de subventions	<p>Les demandes de subventions sont à effectuer via le formulaire CERFA°12156*05 en pièce jointe de l'appel à projets et être envoyées impérativement aux adresses courriels suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• f.sidi@mamoudzou.yt• h.anlimou@mamoudzou.yt <p>au regard du contexte sanitaire, aucun dossier papier ne sera accepté.</p>
Évaluation bilan	<p>Les porteurs de projets ayant bénéficié de subvention politique de la ville en 2023 doivent accompagner leurs demandes de subventions d'un bilan intermédiaire ou final avec les justificatifs afférents sous peine de ne pas être accompagnés.</p>
Date limite	<p>La date limite de dépôt des demandes de subventions est fixée du 29 novembre 2023 au 5 Janvier 2024 à 15h00.</p> <p>Passé ce délai aucun dossier ne sera instruit.</p>

CALENDRIER
PRÉVISIONNEL
D'INSTRUCTION DES
DOSSIERS DE DEMANDES
DE SUBVENTIONS



POUR TOUT RENSEIGNEMENT
COMPLÉMENTAIRE

Afin de vous accompagner dans vos démarches, l'équipe de la Direction Politique de la Ville et Cohésion Sociale de Mamoudzou se tient à votre disposition de 7h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

Pour toute demande d'informations, merci d'envoyer un email à f.sidi@mamoudzou.yt et h.anlimou@mamoudzou.yt.